

AVIS PUBLIC
ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2015-09

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

- Règlement 2015-09 - *Règlement abrogeant le règlement 9453 de l'ancienne Ville de Montréal permettant au propriétaire du bâtiment situé au 131, rue Prince Arthur Est d'occuper le domaine public avec un café-terrasse*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 4 mai 2015.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible pour consultation sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/plateau ou au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 7 mai 2015

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx